

## COMMUNE DE NORDAUSQUES

### PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2021

#### **1/ Compte-rendu du précédent conseil :**

Le compte-rendu de la réunion du 22/04/2021 est validé à l'unanimité.

#### **2/ Travaux de mise en sécurité des voiries -choix de l'entreprise :**

L'entreprise CESBRON TP de Craywick est retenue pour la réalisation des travaux sécuritaires de voirie. Le montant de ces travaux s'élève à 75 617 € 20 HT.

#### **3/ Garderie -1/2 heure :**

Le Conseil Municipal décide de revenir sur la décision prise le 08/04/2021 et de facturer la garderie à la 1/2 heure.

#### **4/ Scolaire en cours d'année scolaire :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide d'autoriser la scolarisation des enfants en cours d'année scolaire, dès 3 ans, s'ils sont propres. Il préconise la scolarisation uniquement le matin.

#### **5/ Contrat CAE-PEC :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide la création d'un poste de CAE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ». Ce contrat sera d'une durée de 12 mois à raison de 20 heures par semaine et rémunéré au SMIC.

Monsieur le Maire précise que c'est Madame NEÉ Magny qui occupera ce poste.

#### **6/ Modification BP 2021 :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide pour faire suite à la création d'un poste d'un CAE-PEC de modifier le BP 2021 ainsi qu'il suit :

##### Section fonctionnement dépenses :

Article 615231 – Entretien et réparations voiries : - 2572 €

Article 6332 – Cotisations versées au FNAL : + 15 €

Article 64168 –Autres emplois d'insertion : + 3 554 €

Article 6451 -Cotisations à l'Urssaf : + 130 €

Article 6453 – Cotisation aux caisses de retraite : + 150 €

Article 6454 -Cotisations aux ASSEDIC : + 144 €

##### Section fonctionnement recettes :

Article 6419 -Remboursement sur rémunérations du personnel : +1421 €.

#### **7/ Dissolution AFR de Bayenghem :**

Pour faire suite à la dissolution de l'AFR de Bayenghem, Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intégrer la quote-part revenant à la commune de Nordausques. Le montant attribué à la commune s'élève à 764 € 31. Le solde d'exécution reporté repris au BP 2021 sera modifié (274 548 € 48).

## **8/ Renouvellement de l'adhésion à la médecine du travail du centre de gestion :**

Le Conseil Municipal valide la proposition de renouvellement d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Pas-de-Calais et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention. Ce service est facturé 100 € par agent.

## **9/ FDE - adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité proposé par la Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais.

## **10/ Club de Football - demande de subvention exceptionnelle :**

(Monsieur GHISKIER Mickaël et Monsieur ERCKELBOUDT Simon par le biais de leurs représentants ainsi que Mme TIBERGHIEEN Mélanie étant concernés, n'ont pas pris part à la délibération)

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de subvention exceptionnelle faite par le club de Football. Il rappelle que ce club a une gestion saine. Il fait état des pratiques des clubs des environs. Il rappelle qu'il est important de soutenir le club pour l'activité qu'il propose aux enfants.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au Club de Football de Nordausques et fixe son montant à 300 €.

## **11/ Demande de subvention pour l'implantation d'un abri bus :**

Pour faire suite à la création d'un nouvel arrêt de bus rue de Bayenghem, le Conseil sollicite une subvention auprès du Département dans le cadre du FARDA, pour le financement de l'installation d'un abri bus dont le coût prévisionnel s'élève à 2 680 € ht.

### **Informations et questions diverses :**

-Subventions travaux sécuritaires : Monsieur le Maire informe le Conseil que la Région et la CAPSO ont répondu positivement à la demande de subvention qu'il leur a été faite. Concernant la demande faite au Département, elle est en attente d'examen par la commission.

-Atelier : un inventaire de l'ensemble du matériel sera fait ainsi qu'un rangement. Une vente du matériel non utilisé pourrait être envisagée après accord du Conseil et fixation des prix.

-Armoire électrique : Monsieur le Maire informe le Conseil que l'armoire installée par Engie pour alimenter la caméra du quai à betteraves n'était pas aux normes. Il a demandé des devis pour l'installation d'une armoire aux normes à la SNEF (montant 2500 € avec le Consuel) et attend l'envoi du devis ENGIE. Il précise qu'il a également demandé un devis pour la modification du réglage du feux tricolore.

-Cimetière : Mme JOLY informe le conseil qu'il n'y a plus qu'une cavurne et deux sarcophages, qu'il faudra donc en faire poser et continuer l'allée des cavurnes sur toute la longueur. La saisie de l'ensemble des données du nouveau cimetière a été réalisée dans le nouveau logiciel de gestion du cimetière, celle de l'ancien sera plus complexe.

Elle informe le Conseil qu'elle a fait une demande de devis pour la transformation du caveau d'attente en ossuaire dans l'ancien cimetière afin de pouvoir continuer la procédure de reprises de concessions.

-Lecteur de puces : Mme DUCROCQ demande si la municipalité pourrait acquérir un lecteur de puces afin d'identifier les propriétaires des chiens errants et éviter de devoir aller chez le vétérinaire pour avoir l'information.

Levée de séance : 20 h 15.

La secrétaire de séance,  
Mélanie TIBERGHIEEN.



Le Maire de Nordausques,  
Gilles DEBOVE.